

## **VÉNÉZUÉLA**

### **Au bord de l'abîme. Appel urgent à la société vénézuélienne et à la communauté internationale**

*Index AI : AMR 53/018/02*

Les prochains jours seront décisifs pour l'avenir de l'état de droit au Vénézuéla, a prévenu aujourd'hui (19 décembre) Amnesty International, soulignant qu'en ces heures particulièrement graves, l'appui de la communauté internationale était essentiel à la résolution de la crise que traversait ce pays.

« À plus de deux semaines du début du mouvement civique de débrayage, le pays court le risque de sombrer une nouvelle fois dans l'abîme et de voir disparaître l'ordre constitutionnel, garant du plein respect des droits humains », a ajouté l'organisation.

« La gravité de la situation à laquelle est confronté le pays exige que soit trouvée une solution concertée entre tous les secteurs de la société vénézuélienne, a poursuivi Amnesty International. Cette dernière se trouve devant une alternative : poursuivre la logique de l'affrontement et s'enfoncer plus avant dans l'engrenage de la violence, de l'exaspération et de la polarisation, ou s'engager à chercher des solutions pacifiques et négociées, dans le cadre de la Constitution et en conformité avec les normes internationales relatives aux droits humains. »

Amnesty International a par conséquent instamment prié tous les secteurs de la société, ainsi que les institutions, de prendre sans délai un certain nombre de mesures fondamentales pour défendre l'état de droit et faire en sorte que le pays redevienne gouvernable. Elle a notamment insisté sur les points suivants :

À la veille des manifestations et des mouvements en cours ou prévus, Amnesty International demande aux forces de sécurité de se conformer scrupuleusement aux normes relatives à l'usage de la force dans ce genre de situation. À de nombreuses reprises depuis les tragiques événements d'avril 2002, Amnesty International a dénoncé un recours excessif à la force de la part de la police et de la *Guardia Nacional* (GN, Garde nationale) – recours qui s'est traduit par des morts et des blessés. Tout acte portant atteinte à ces normes doit faire l'objet d'une enquête rigoureuse et être sanctionné. Les attaques contre les

journalistes et, de façon générale, contre les travailleurs de la presse, doivent cesser immédiatement. En temps de crise, il est plus important que jamais de garantir la liberté d'expression, pilier fondamental de l'état de droit. De même, l'action indispensable des défenseurs des droits humains ne doit pas être indûment entravée et tous doivent pouvoir compter sur la protection impartiale de la loi.

Les milieux d'opposition, lorsqu'ils exercent leur droit légitime à la liberté de réunion, d'association et d'expression, doivent assumer la responsabilité qui est la leur de recourir uniquement à des méthodes et à des tactiques de contestation qui ne mettent pas en péril les garanties constitutionnelles. Sans ces garanties, ce sont les droits de tous qui sont lésés. En outre, étant donné le rôle joué par les médias dans le développement de la crise, Amnesty International prie instamment les journalistes et les responsables de la communication vénézuéliens d'assumer la responsabilité qui est la leur d'informer sérieusement et impartialement le public de la situation, dans le souci d'éviter d'aggraver la polarisation actuelle.

Les deux secteurs doivent s'engager à rechercher des solutions négociées et pacifiques, dans le cadre d'un dialogue fondé sur la nécessité de renforcer l'état de droit et de garantir le plein respect des droits humains. Ce processus doit notamment viser à en finir avec l'impunité, à dépolitiser les forces armées et de sécurité et à faire en sorte que la justice redevienne crédible.

Dans le même temps, la communauté internationale, et en particulier les organismes régionaux et internationaux de protection des droits humains, doit redoubler d'efforts pour favoriser une résolution pacifique de la crise, et proposer des mécanismes et des recours appropriés permettant de mettre en place une surveillance de la situation en matière de droits humains au Vénézuéla et d'éviter que celle-ci ne se dégrade.

« Dans ce but, nous nous faisons l'écho de la demande formulée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui souhaite effectuer une visite d'observation sur place, et nous prions instamment le gouvernement d'inviter d'autres mécanismes intergouvernementaux de surveillance des droits humains », a déclaré Amnesty International.

### **Contexte**

La polarisation de la vie politique au Venezuela menace depuis le début de l'année de déboucher sur un véritablement embrasement du pays. La tension est particulièrement vive à l'heure actuelle, alors que la grève générale illimitée, décrétée par l'opposition pour faire tomber le président Chávez, en est à son douzième jour. Dans ce contexte, de nombreux actes de violence ont été enregistrés, notamment le meurtre de trois personnes, lors d'une manifestation de l'opposition, le 6 décembre à Caracas, sur la Plaza Francia. La grève paralyse de nombreux secteurs de l'économie.

Le 11 avril 2002, une grève nationale similaire a donné lieu à des violences qui se sont soldées par la mort de 20 personnes. Ces violences ont à leur tour débouché sur une tentative de coup d'État. Le président Chávez s'est brièvement retrouvé en détention. Il est toutefois revenu au pouvoir le 13 avril, son éviction ayant donné lieu à de vives protestations, au niveau tant national qu'international, contre cette atteinte à l'ordre constitutionnel. De nombreuses tentatives ont été effectuées depuis pour trouver une solution négociée. César Gaviria, président en exercice de l'Organisation des États américains, joue actuellement les médiateurs dans des pourparlers engagés entre le gouvernement et l'opposition.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site web <http://www.amnesty.org>**